



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE DE DEUX ARBRES

Mme Ana Barp Brandt et M. Leandro Correa Brandt, propriétaires de la parcelle No 1853 à la route de la Gare 10, demandent à la Municipalité l'autorisation de faire abattre deux pins.

Ces arbres proches de la villa lui font trop d'ombre et leurs racines endommagent la cour de la propriété.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de ces arbres est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 9 novembre 2022/ib

La Municipalité